



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 novembre 2022 à 9 h 05 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Olive Kamanyana.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau et Daniel Feeny, attachés politiques, ainsi qu'Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham, Catherine Leclerc, attachée politique, Cabinet du conseil désigné et Marie-Hélène Rivard, chef de service, Communications.

CE-2022-923

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - POSTE DE POMPAGE SAINT-ÉTIENNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-840 du 27 novembre 2019, octroyait un mandat à la firme Tetra Tech QI inc., 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville, Québec, J4B 7M6, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la reconstruction du poste de pompage Saint-Étienne, pour un montant total approximatif de 699 174,47 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'ajustement des honoraires professionnels, pour l'ajustement contractuel et l'augmentation de la banque d'heures de surveillance chantier, à la firme Tetra Tech QI inc., pour un montant total de 373 438,80 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels à la firme Tetra Tech QI inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville, Québec, J4B 7M6, pour un montant total de 373 438,80 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, portant le coût du contrat à 1 072 613,27 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-116-38345	340 999,40 \$	Honoraires professionnels – Travaux d’infrastructures, d’eau potable et d’assainissement des eaux – TECQ 16-1001 - Poste Saint-Étienne
04-13493	16 240,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 199,40 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022.

Adoptée

CE-2022-924

AUTORISER UNE DÉROGATION SUR LE BRUIT - RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE SAINT-ÉTIENNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-98 du 9 février 2022, octroyait un contrat à l’entrepreneur Tisseur inc., 1900, rue des Mélèzes, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2J6, pour les travaux de réfection du poste de pompage Saint-Étienne, pour un montant total approximatif de 11 343 530,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE d’éventuels travaux pourraient devoir, après approbation de l’équipe de projet, être exécutés en dehors des heures régulières de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-1-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d’autoriser Tisseur inc. à réaliser certains travaux en dehors des heures permises, entre novembre 2022 et août 2023, pour la réfection du poste de pompage Saint-Étienne situé dans le parc Jacques-Cartier.

Adoptée

CE-2022-925

SOUMISSION 2022 SP 387 - SERVICES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ - CENTRE AQUATIQUE PAUL-PELLETIER - MISE AUX NORMES, PHASE II - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DWB Consultants, 205-160, boulevard de l’Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J1, pour les services professionnels d’ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique, électricité du bâtiment pour l’élaboration d’un concept, la préparation de plans, devis et documents d’appels d’offres, ainsi que la surveillance sans résidence des travaux de mécanique, électricité pour la deuxième phase du projet de mise aux normes du Centre aquatique Paul-Pelletier, pour un montant total de 119 574,00 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 13 octobre 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d’évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19001-017-38346	109 187,00 \$	Travaux financés à même la réserve cycle de vie - 19-2015 - Mise aux normes Centre aquatique Paul-Pelletier
04-13493	5 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 187,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022.

Adoptée

CE-2022-926

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE CLÉMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP – DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Clément, dossier RS-22-269, comme illustrée au plan numéro CRO-22-490 du 8 novembre 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Clément	Nord	À partir de la rue Côtéville, sur une distance de 68 m vers l'ouest	7 h à 17 h Lundi au vendredi Du 15 août au 30 juin Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-22-490 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-927

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2019 SP 395 - FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - SECTION 2 - SECTEURS DE GATINEAU, BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-062	---	Le Spécialiste de la Sécurité au travail	2019 SP 395 – Fourniture de chaussures de sécurité – Section 2 – Secteurs Gatineau/ Buckingham/ Masson-Angers	70 886,31 \$	2023-02-05 au 2024-02-04	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 18 novembre 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2023 et 2024, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2023.

Adoptée

CE-2022-928

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 032 - COUPE D'HERBES SUR DIVERS EMPLACEMENTS ET DANS LES FOSSÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses) et sujet à l'indexation (IPC janvier 2023)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-293	---	Pro 4 Saisons (9219-3879 Québec inc.)	2022 SP 032 – Coupe d'herbes sur divers emplacements et dans les fossés – Sections 1, 2, 3, 4, 5, 7	293 524,00 \$	15 mai 2023 au 15 octobre 2023	Non
CE-2022-293	---	Lafleur de la Capital inc.	2022 SP 032 – Coupe d'herbes sur divers emplacements et dans les fossés – Section 6	21 553,54 \$	15 mai 2023 au 15 octobre 2023	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes sont valides et qu'une saison optionnelle est prévue aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la saison optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 3 mars 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71440-521, Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes / entretien réparation, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2023.

Adoptée

CE-2022-929

REJET DES SOUMISSIONS - 2022 SP 135A - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR PISCINES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 3 octobre 2022, un appel d'offres public pour la fourniture de produits chimiques pour piscines pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues, dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 135A et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2022-930

AMENDEMENT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-844 du 27 novembre 2019, a adopté une entente de service aux sinistrés entre la société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR), division du Québec et la Ville de Gatineau, que celle-ci est entrée en vigueur le 2 décembre 2019 et que cette entente est valide jusqu'au 2 décembre 2022 (ci-après désignée, l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.3 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 6 juillet 2021, le Plan stratégique municipal 2021-2026 de la Ville de Gatineau prévoit à la stratégie 4 associée à la direction C de développer et mettre en place des modes de gestion de crise innovants, en s'inspirant des meilleures pratiques mondiales dans le domaine pour parfaire les mécanismes en place à la Ville de Gatineau, de façon à accroître son agilité face aux menaces imminentes auxquelles elle-même et sa population sont susceptibles de faire face;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 14 décembre 2021, le Programme du conseil municipal 2021-2025 de la Ville de Gatineau prévoit à l'engagement clé 3 de l'orientation 7 d'établir la base d'une culture organisationnelle qui favorisera la collaboration et la transversalité en misant sur la complémentarité et la communication, en établissant la base d'une culture organisationnelle qui favorisera la collaboration et la transversalité en misant sur la complémentarité et la communication;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter de 12 mois la date de fin de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent modifier l'annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent modifier l'annexe D Frais assumés par une Ville ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'amendement numéro 1 à l'entente de services aux sinistrés entre la société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec et la Ville de Gatineau, se terminant le 2 décembre 2022 et accepter la contribution annuelle de 2023 de 0,18 \$ per capita.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget 2023 et à verser la contribution annuelle.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2023.

Adoptée

CE-2022-931

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-45 POUR UN MONTANT TOTAL DE 265 535,95 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 NOVEMBRE 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-45 de 265 535,95 \$ pour la période du 3 au 9 novembre 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022.

Adoptée

CE-2022-932

ENTÉRINER ET AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTANT EN TI - 2021 SI 441 - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels supplémentaires ont été nécessaires afin de ne pas être en rupture de services au projet PIVO :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir 181212 au montant de 97 728,75 \$ incluant les taxes, à la firme ERP Alliance inc.;
- entérine un montant supplémentaire de 56 913 \$ incluant les taxes, à la firme ERP Alliance inc. dans le cadre des services professionnels d'un consultant en technologie de l'information portant le cumulatif du contrat à approuver à 154 641,75 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16012-016-38343	51 969,15 \$	Remplacer le système financier - Consultant
04-13493	2 475,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 468,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022.

Adoptée

CE-2022-933

SOUSSION 2022 SP 206 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSEILLER EN IMPLANTATION ET SOLUTION UNIT4 - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Alliance ERP inc., 4180, rue des Rubis, Lévis, Québec, G6W 7E2, pour les services professionnels de conseiller en implantation et solution Unit4, pour un montant total de 255 738,89 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 mai 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise le trésorier à prévoir les fonds pour l'année 2023.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16012-016-38344	233 523,69 \$	Remplacer le système financier - Consultant
04-13493	11 121,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 093,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022.

Adoptée

CE-2022-934

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2020 SP 297 - SERVICES PROFESSIONNELS - CHARGÉ DE PROJET ET CONSEILLER EN GESTION DU CHANGEMENT DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ - PROJET PIVO - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-687 du 4 novembre 2020, octroyait aux firmes Connectiviti inc. et Le Groupe Edgenda inc., un contrat pour les services professionnels d'un chargé de projet et d'un conseiller en gestion du changement pour l'accompagnement dans la livraison des phases finales de l'implantation du nouveau système de gestion intégrée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.0 du cahier Avis aux soumissionnaires stipule que le contrat est valide dès son adjudication et que selon les besoins de la Ville, les heures pourraient être revues à la hausse selon les besoins réels en cours de contrat;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-408 du 19 mai 2021, octroyait des services supplémentaires pour le report de l'implantation prévu le 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la date d'implantation du logiciel de gestion intégré PIVO a été déplacée le 30 octobre 2023 suite à l'actualisation des stratégies;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été soumise par les firmes Connectiviti inc. et Le Groupe Edgenda inc., afin de prolonger l'accompagnement dans la livraison des phases finales de l'implantation du nouveau système de gestion intégré PIVO :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les services supplémentaires offerts par les firmes suivantes pour la prolongation de l'accompagnement dans la livraison des phases finales de l'implantation du nouveau système de gestion intégré PIVO pour un montant additionnel de :

Section 1 – Chargé de projet - Sénior

623 199,67 \$ incluant les taxes, à la firme Connectiviti inc., 5125, boulevard Rosemont, Montréal, Québec, H1T 2G1, ce qui porte un total cumulatif du contrat à la somme de 1 094 717,90 \$.

Section 2 – Conseiller en gestion du changement - Sénior

419 932,39 \$ incluant les taxes, à la firme Le Groupe Edgenda inc., 1751, rue du Marais, bureau 300, Québec, G1M 0A2, ce qui porte un total cumulatif du contrat à la somme de 721 744,64 \$.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer la demande de changement y découlant.

Compte tenu des disponibilités budgétaires, le trésorier est autorisé à puiser les fonds nécessaires à la mise en place des éléments précédents au montant de 952 518,61 \$, à même le Plan directeur informatique des années 2022, 2023 et 2024.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2023.

Adoptée

CE-2022-935

PROLONGATION DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES - 2015 SP 090-1 - LEVIO CONSEILS INC. - ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN PROGIciel DE GESTION INTÉGRÉ - SYSTÈME PIVO - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2016-279 et CE 2017-73 adoptées respectivement les 13 avril 2016 et 1^{er} février 2017, octroyait à la firme ERP Connex inc., un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégrée pour un montant total de 3 776 315 \$ incluant les taxes, ainsi qu'un montant de 2 630 490 \$ pour l'entretien sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2019-431 et CE-2020-533 adoptées respectivement les 19 juin 2019 et 19 août 2020, autorisait les services supplémentaires offerts par la firme ERP Connex inc., pour le développement de solutions personnalisées, la préparation des différentes formations requises pour les futurs utilisateurs du nouveau système financier et le support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement pour un montant maximum de 2 495 083 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-410 du 19 mai 2021, autorisait les services supplémentaires offerts par la firme ERP Connex inc., pour le support additionnel lors des phases de tests et de déploiement pour un montant maximum de 459 020,59 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-609, a accepté la cession de contrat numéro CE-2016-279 du 13 avril 2016 pour la cession de tous les droits et obligations de la firme ERP Connex inc. à la société Levio Conseil inc., depuis le 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la date d'implantation du logiciel de gestion intégré PIVO a été déplacée en octobre 2023 suite à l'actualisation des stratégies et la présentation d'un état de la situation du projet;

CONSIDÉRANT QUE du support de l'intégrateur est toujours nécessaire afin de supporter la Ville de Gatineau lors des tests d'acceptation, de la formation des utilisateurs finaux, de la conversion des données ainsi que lors du déploiement;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été soumise par la société Levio Conseil inc., afin de prolonger le support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les services supplémentaires offerts par la société Levio Conseil inc., 1015, avenue Wilfrid-Pelletier, suite 350, Québec, Québec, G1W 0C4, pour la prolongation du support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement pour un montant maximum de 1 791 712,26 \$ taxes incluses.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer la demande de changement y découlant.

Compte tenu des disponibilités budgétaires, le trésorier est autorisé à puiser les fonds nécessaires à la mise en place des éléments précédents au montant de 1 636 072 \$, à même le Plan directeur informatique des années 2022, 2023 et 2024.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2023.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c ANDRÉE LOYER
Greffière par intérim
Comité exécutif